



Quelle année !

L'année scolaire 2019-2020 est incontestablement une année qui restera gravée dans notre mémoire longtemps! La situation de pandémie que nous traversons actuellement nous a amené à faire preuve d'une grande résilience et surtout d'une grande capacité d'adaptation autant au niveau professionnel qu'au niveau personnel.

De grands défis nous attendent également à la rentrée scolaire. C'est dans cette optique que les membres du Bureau exécutif du SPPECCQ continueront à vous représenter, vous défendre et surtout à travailler en collaboration avec les directions générales de nos cinq centres de services scolaires afin de s'assurer que les directives du ministère de l'éducation ainsi que de la santé publique soient appliquées de façon respectueuse et sécuritaire pour l'ensemble du personnel professionnel.

En plus de la rentrée scolaire, la reprise des négociations sera aussi un autre grand défi pour l'ensemble du personnel du réseau scolaire. La mobilisation de tous sera essentielle afin d'envoyer un message clair au Conseil du trésor, nous n'accepterons pas de nous appauvrir ni de travailler dans des conditions encore plus précaires qu'elles le sont maintenant.

Mais pour le moment, l'heure des vacances a sonné, vacances qui sont grandement méritées. Profitez bien de ce temps pour recharger vos batteries et surtout pour passer du temps de qualité avec vos proches. Les membres du Bureau exécutif du SPPECCQ vous souhaitent un bel été!

Alexandra Vallières, présidente par intérim



Juillet 2020

NÉGOCIATIONS 2020

L'année scolaire 2019-2020 marquait la dernière année de notre convention collective, celle-ci venant à échéance le 31 mars 2020. Les finances publiques, en bonne santé en début d'année scolaire, laissaient entrevoir des gains très probables au niveau des conditions de travail ainsi que des conditions salariales des employés de l'État. La situation de pandémie est toutefois venue complètement changer le portrait. La situation budgétaire maintenant déficitaire de l'État a grandement affaibli le rapport de force que nous avons en début de négociation, et le confinement ainsi que les différents arrêtés ministériels sont venus limiter de façon considérable les moyens de pression dont nous disposions. C'est dans ce contexte que la CSQ a envoyé un message clair au gouvernement à l'effet que le temps n'était pas à la négociation mais plutôt à l'entraide en contexte de pandémie et qu'il était de mise de reporter les négociations à plus tard, soit dans 2 ans lorsque nous serons sortis de cette crise. Le gouvernement en a toutefois décidé autrement et nous a amené de force dans un blitz de négociations, ce dernier voulant à tout prix un règlement avant la fin du mois de juin afin de renouveler les conventions collectives pour trois ans. De bonne foi, les équipes de négociation de la CSQ ainsi que des fédérations qui la composent sont retournées aux tables de négociation afin d'essayer d'en venir à une entente dans le contexte exceptionnel que nous vivons. En date d'aujourd'hui, aucune entente n'a toutefois pu être conclue. Le rythme de négociation qui était soutenu est maintenant passé à un rythme plus traditionnel, laissant plutôt entrevoir une pause des rencontres aux tables sectorielles et intersectorielles pour la période des vacances.

Vous trouverez les dernières nouvelles des négociations aux tables intersectorielles et sectorielles par l'intermédiaire de « l'Info-Négo » de la CSQ : <https://negociation.lacsq.org/2020/06/19/ou-en-sommes-nous/> ainsi que de la « Passerelle NÉGO » de la FPPE http://www.fppe.ca/wp-content/uploads/2020/06/Passerelle_Nego_2020_06_08.pdf

Les actions de mobilisation en lien avec les négociations devraient reprendre au retour des vacances. La journée du port du t-shirt de négo « Faut que ça change maintenant » devrait être de retour dès la rentrée scolaire 2020-2021. Nous vous rappelons que cette action se fait de concert avec les syndicats des enseignants ainsi que du soutien scolaire. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement vos courriels afin de vous tenir informés. Des informations à cet effet vous seront communiquées au retour des vacances.

Nous contacter :

SPPECCQ (CSQ)

2057, Av. des Coopérants, C.P. 1414

Trois-Rivières (Qc)

G9A 5L2

Tél. : 819 693-1442

Télec : 819 693-3790

syndicat@sppeccq.org

www.sppeccq.org

LE BUREAU EXÉCUTIF :

Alexandra Vallières

Présidente par intérim

syndicat@sppeccq.org

Déléguée, unité de l'Énergie

energie@sppeccq.org

819 693-1442

Olivier Patoine

Vice-président

Délégué, unité des Chênes

819 461-8245

deschenes@sppeccq.org

Patricia Bernier

Vice-présidente

Déléguée, unité Chemin-du-Roy

819 266-9734

cheminduroy@sppeccq.org

Geneviève Paquet

Vice-présidente

Déléguée, unité des Bois-Francs

819 352-3152

boisfrancs@sppeccq.org

Daniel Allard

Vice-président

Délégué, unité de la Riveraine

819 609-4473

riveraine@sppeccq.org

LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier

Secrétaire de gestion

819 693-1442

syndicat@sppeccq.org

REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPECCQ

En lien avec la situation exceptionnelle que nous vivons, nous avons pris la décision de reporter en septembre 2020 la tenue de notre assemblée générale qui devait avoir lieu le 2 juin. Il est impossible de déterminer pour l'instant si l'assemblée sera virtuelle ou en présentiel. La modalité dépendra des directives émises par la santé publique à ce moment. Un courriel à cet effet vous sera acheminé après les vacances estivales afin de vous préciser la date, l'heure ainsi que les modalités de la rencontre. L'assemblée générale est le moment privilégié pour mieux connaître votre organisation syndicale dans tous les aspects de son action, de ses devoirs et de ses responsabilités. C'est également le moment de contribuer à l'élaboration des priorités annuelles du Bureau exécutif et au choix de vos représentants syndicaux.

MISE EN CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE DU SPPECCQ

Puisque le poste de la présidence est assumé actuellement par intérim, il y aura donc élection à ce poste lors de la prochaine assemblée générale. Les personnes intéressées à postuler devront soumettre leur candidature par la poste ou par courriel au plus tard le 3 septembre 2020 à 16h30.

La personne qui assume présentement l'intérim de la présidence a déjà avisé le Bureau exécutif de son désir de solliciter un premier mandat. Toute personne intéressée par ce poste devra postuler en suivant les modalités décrites dans le lien suivant :

<https://sppeccq.org/presidence-sppeccq-responsabilites-et-procedure-delection/>

UN APERÇU DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Lors de la dernière assemblée générale du SPPECCQ, soit en juin 2019, les membres présents ont adopté une résolution à l'effet que deux membres du Bureau exécutif soient libérés à temps plein pour l'année 2019-2020. En effet, il a été spécifié que Mme Alexandra Vallières serait en libération syndicale à raison de 4 jours par semaine afin d'assumer les rôles de présidente par intérim ainsi que déléguée de l'unité de l'Énergie, et que M. Daniel Allard serait libéré aussi à raison de 4 jours par semaine pour remplir les responsabilités des affaires financières, de responsable de la mobilisation ainsi que de délégué de l'unité de la Riveraine. Le Bureau exécutif avait recommandé cette proposition afin d'assurer la transition nécessaire en lien avec le départ de M. Jean Martineau à la FPPE. Le bilan des affaires financières présenté à l'assemblée générale avait démontré que le SPPECCQ était en bonne position financière et pouvait se permettre cette transition.

Une présentation détaillée des états financiers de l'année 2018-2019 ainsi qu'un aperçu des états financiers de l'année 2019-2020 vous seront présentés lors de la prochaine assemblée générale, mais nous pouvons déjà affirmer que la restructuration qui a eu lieu au niveau du bureau exécutif, en plus du contexte de pandémie qui a eu pour effet de diminuer les frais de déplacements ainsi que les frais encourus par les différentes instances qui ont été annulés, ont permis de dégager des surplus qui pourront être

utilisés pour les actions de mobilisation en lien avec les négociations. Puisque le gouvernement souhaite négocier une convention collective de 3 ans et non de 5 ans, il ne faut pas perdre de vue que les prochaines négociations arriveront plus rapidement. Dans cette optique, les surplus dégagés cette année nous permettront de mettre de l'argent de côté en vue de la prochaine négociation.

Il est à noter que c'est M. Olivier Patoine, délégué de l'unité des Chênes, qui assumera la responsabilité des affaires financières pour l'année 2020-2021.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

Le 8 février 2020 a été adoptée la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* ». C'est alors que les commissions scolaires ont été remplacées par les centres de services scolaires dorénavant gouvernés par des conseils d'administration plutôt que par des conseils des commissaires, ces derniers ayant été abolis. Nous vous rappelons que le conseil d'administration est composé d'un total de 15 membres dont une place est réservée à un membre du personnel professionnel désigné par ses pairs. L'entrée en fonction des membres du conseil d'administration des centres de services scolaires francophones a été fixée au 15 octobre 2020. La procédure de désignation des membres sera transmise à l'ensemble du personnel par les directions générales des centres de services scolaires en septembre.

La CSQ a élaboré un guide de référence pour soutenir la participation du personnel sur le conseil d'administration. Ce guide présente les fonctions du conseil d'administration, son fonctionnement, sa composition, les rôles et responsabilités respectifs des membres ainsi que les principes pouvant guider leur travail. Vous pouvez consulter le guide à l'adresse suivante : <https://sppeccq.org/conseil-administration-du-centre-de-services-scolaire-guide-pour-soutenir-la-participation-du-personnel/>

CHANGEMENTS EN ASSURANCES COLLECTIVES (CSQ)

En octobre 2018, la CSQ a entamé un long processus d'appel d'offres pour le régime d'assurance collective de personnes. Après une vaste consultation ainsi que l'analyse vigoureuse de plusieurs soumissions, c'est finalement SSQ Assurance, actuel assureur de la CSQ, qui a été sélectionnée. La Centrale et SSQ Assurance poursuivront donc leur partenariat. Le nouveau régime d'assurance collective, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, est unique et pourra s'ajuster aux différentes réalités des membres de la CSQ. Des informations supplémentaires par rapport au processus d'adhésion vous seront communiquées à l'automne.

NOUVEAUX MEMBRES

Prenez le temps de visiter notre site Web. L'onglet « [Nouveaux membres](#) » a été conçu spécialement pour vous familiariser avec vos nouvelles conditions de travail. Vous y trouverez les incontournables de la convention collective ainsi que de nombreuses réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées. Suivez-nous également sur [Facebook](#).



AVANCEMENT D'ÉCHELON AU 1^{ER} JUILLET

N'oubliez pas que le 1^{er} juillet est une des 2 dates d'avancement de l'échelon salarial. En effet, selon la convention collective, l'avancement d'échelon est consenti le 1^{er} juillet ou le 1^{er} janvier. La durée de séjour dans un échelon est de 6 mois dans le cas des 8 premiers échelons et d'une année à partir du neuvième échelon. Pour avancer d'échelon, il faut avoir complété une période continue d'au moins 4 mois dans le cas de l'avancement semi-annuel (8 premiers échelons) et de 9 mois dans le cas de l'avancement annuel (à partir du neuvième échelon).

Il est important de surveiller le salaire versé à la période de paie suivant le 1^{er} juillet ou le 1^{er} janvier ou les deux, le cas échéant. S'il n'y a pas d'avancement, assurez-vous que le centre de services scolaire a bien calculé les périodes de travail ou d'absence conformément aux dispositions de la convention collective. Faites cette vérification et communiquez avec la [personne déléguée](#) de votre unité dans

les meilleurs délais, au besoin. Vous perdrez vos droits 90 jours après la date d'avancement ou, au plus tard, après la réception de la paie qui suit cette date.



FERMETURE DU BUREAU DU SPPECCQ POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Veillez prendre note que le bureau du SPPECCQ sera fermé du 13 juillet au 16 août 2020 inclusivement. Pour toute urgence, veuillez communiquer par courriel avec le secrétariat à l'adresse suivante : syndicat@sppeccq.org

DES PROTECTIONS D'ASSURANCE TRÈS AVANTAGEUSES (AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE)

Parce que vous êtes membres d'un syndicat CSQ, vous avez droit de bénéficier des protections RésAut négociées exclusivement pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Demandez une soumission en ligne et commencez à économiser :



Bonnes vacances !!!